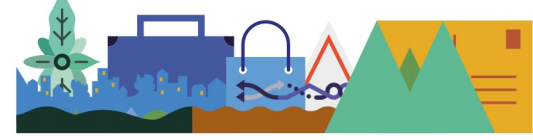




even
CONSEIL



PLAN DE ZONAGE RLPI

COMMUNE :
SAINT-ÉGRÈVE

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 7 février 2020

Echelle 1:5000

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

ZONAGE RLPI

- ZP1A : Cœurs historiques, sites patrimoniaux remarquables
- ZP1B : Autres cœurs historiques
- ZP2 : Centralités, pôles de vie
- ZP3 : Trames vertes et bleues
- ZP4 : Espaces naturels
- ZP5 : Secteurs sensibles
- ZP6 : Zones d'activités économiques et commerciales
- ▨ ZP7.1 : Axes majeurs, autoroutes et nationales
- ▨ ZP7.2 : Axes secondaires et historiques, entrée de métropole et entrée de ville
- ▨ ZP7.3 : Axes d'entrées de ville au sein des sites patrimoniaux remarquables
- ZP8 : Reste du territoire

LIMITES DE L'ESPACE AGGLOMÉRÉ

▨ Limites de l'espace aggloméré

LIMITES ADMINISTRATIVES

- ▨ COMMUNALE
- ▨ PARCELLE
- ▨ BÂTIMENT
- ▨ COURS D'EAU

Sources :
© DGFIP Cadastre 2016
© DREAL Auvergne Rhône-Alpes

